

<https://enseignants.se-unsa.org/Erea-la-circulaire-est-parue>



Enseignants de l'Unsa

Érea : la circulaire est parue

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : jeudi 11 mai 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Après plusieurs années de discussions, de négociations, de ruptures, la circulaire relative au fonctionnement des Érea est enfin publiée. Elle remplace la précédente qui datait de 1995.

Elle contient des modifications qui s'appuient largement sur le rapport Jouault.

Le SE-Unsa a défendu un certain nombre d'évolutions de la structure et de réorganisation des positionnements professionnels. Texte de compromis, cette circulaire intègre plusieurs de nos propositions dont nous avons largement fait état tout au long des rencontres.

Les missions éducatives (en journée et en soirée) et pédagogiques sont reconnues au même niveau. L'ensemble des PE d'Érea auront les mêmes ORS (obligations réglementaires de service) de 21 heures, auxquelles s'ajouteront deux heures de coordination et synthèse. Progressivement, les AED surveilleront les nuits. À notre demande et à titre transitoire, « *la surveillance des nuitées peut être prise en charge de manière exceptionnelle par des enseignants déjà engagés sur ces missions.* ». Le rôle de la vie scolaire est consolidé autour de la présence renforcée de CPE. Les taux d'encadrement se précisent : seize élèves en classe et huit pour l'éducatif pour un enseignant.

Reste maintenant à confronter ce texte à la réalité avec, souhaitons-le, un retour possible sur les nécessaires ajustements plus rapide que les 22 ans qui séparent ces deux textes.

- [La circulaire](#)
- [Le rapport Jouault](#)

Les étapes qui ont conduit à ce texte :

[Circulaire dans les tuyaux](#)

[Groupe de travail au ministère](#)